

Règlement

1. Objet

Créée à l'initiative de la Ville du Plessis-Robinson, la Dictée du Plessis-Robinson a pour principaux objectifs de sensibiliser un large public à la richesse et à la diversité de la langue française et de promouvoir son bon usage.

Chaque année, la Dictée se déroule autour de la *Semaine de la langue française et de la Francophonie*, en partenariat avec la Caisse des écoles et le *Lions club Le Plessis-Robinson*.

2. Participation

La participation à la Dictée est ouverte à tous les Robinsonnais ou aux adhérents de la Médiathèque et gratuite pour tous les participants. Une libre participation sera proposée pour le financement de la Caisse des écoles du Plessis-Robinson.

Les participants sont répartis en quatre catégories, en fonction de leur âge :

- Benjamins (9 à 10 ans)
- Cadets (11 à 15 ans)
- Juniors (16 à 18 ans)
- Adultes (19 ans et plus)

Sur chaque copie doivent obligatoirement apparaître le nom et le prénom du participant, sa date de naissance, son numéro de téléphone, pour les mineurs le nom de leur établissement scolaire et leur classe (ou le nom de leur enseignant).

Aucun document n'est autorisé (dictionnaire, ouvrage de grammaire, correcteur orthographique électronique, téléphone portable, etc.). Seules les feuilles fournies par l'organisateur peuvent être utilisées, les copies doivent être parfaitement lisibles, sans surcharges ni ratures.

Toute tentative de plagiat, de fraude ou de collaboration avec un autre participant met un terme à la participation du concurrent.

Le nombre de participants est limité. Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée, il n'y a pas de confirmation écrite de la part de l'organisateur. Au cas où il resterait des places disponibles, les dernières inscriptions pourront être effectuées 30 minutes avant le début de la Dictée. Aucun retardataire ne sera admis après le début de la Dictée.

3. Déroulement de la Dictée

La Dictée porte sur un texte de création originale.

Le texte est divisé en plusieurs parties, de difficulté croissante, et qui tiennent compte du niveau d'apprentissage des catégories de participants mentionnées ci-dessus. La fin des différentes parties est annoncée distinctement par l'organisateur. Les participants sont invités à ne pas quitter la salle jusqu'à la fin de la Dictée.

La Dictée porte sur la syntaxe, la grammaire et l'orthographe des mots, c'est-à-dire leur graphie exacte compte tenu des accents, majuscules, trémas et traits d'union.

Sous réserve de l'application des règles d'accord et de conjugaison, la graphie admise est celle apparaissant dans le dictionnaire de l'Académie française ou dans le dictionnaire encyclopédique Larousse. La Dictée fait l'objet d'une 1^{ère} lecture rapide et intégrale du texte. En 2^e lecture, le texte est énoncé au rythme habituel des dictées. Enfin, la 3^e et ultime lecture est suivie d'un temps de réflexion de 10 minutes, au cours duquel il n'est répondu à aucune question.

Pour corriger un mot, les participants doivent le barrer et le réécrire lisiblement au-dessus ou en marge.

4. Règles de correction et désignation des lauréats

Dans chacune des catégories, le participant ayant fait le moins de fautes est proclamé lauréat de la Dictée du Plessis-Robinson. En cas de participants ex-aequo, une question subsidiaire, différente pour chacune des catégories, pourra être posée pour les départager. Le Prix sera attribué au participant ayant donné la réponse la plus juste à cette question. Les décisions prises par le jury sont irrévocables, aucun recours ne sera admis.

Le barème de correction est le même pour tous les participants :

- Il est compté 1 point par faute, quelle que soit la faute (orthographe, accent, majuscule, grammaire, ponctuation) de telle sorte que le nombre de points coïncide avec le nombre de fautes. Cependant, si une même faute (orthographique ou grammaticale) est commise plusieurs fois pour un même mot, elle n'est comptabilisée qu'une seule fois.

- Si plusieurs fautes sont retrouvées dans un même mot, une seule est comptabilisée.

- Une correction complète sera distribuée aux participants en fin de dictée.

5. Prix et dotation

L'organisateur s'est associé au *Lions club Le Plessis-Robinson* pour décerner le Prix au lauréat de chacune des catégories. Le montant de la dotation s'élève à :

- Benjamins : un bon d'achat à la librairie le A de 50 €
- Cadets : un bon d'achat à la librairie le A de 50 €
- Juniors : un bon d'achat à la librairie le A de 50 €
- Adultes : un bon d'achat à la librairie le A de 50 €

Les prix seront remis aux lauréats le jour de la Dictée à 18h30, dans le Salon Palladio. La présence des lauréats est impérative pour recevoir le prix.

6. Traitement des données nominatives

Les données personnelles recueillies par l'organisateur sont obligatoires pour participer à la Dictée. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins que la participation à la Dictée ni cédées à des tiers, sauf à obtenir une autorisation expresse du participant à cette fin.

Les participants autorisent expressément l'organisateur à utiliser leurs nom et prénom, image, pour les besoins de la communication faite autour de la Dictée, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution d'un Prix s'ils sont lauréats.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant et peuvent s'opposer au traitement informatique de ces données en écrivant à l'Hôtel de Ville.

Dans la mesure où ces informations sont obligatoires pour participer à la Dictée, l'exercice du droit d'opposition ou de suppression avant la fin de cet événement entraîne l'annulation automatique de la participation du candidat à la Dictée.

7. Propriété intellectuelle

En s'inscrivant à la Dictée, les participants pourront être filmés ou photographiés pendant l'événement. Ils autorisent expressément l'organisateur à publier, communiquer, exposer et divulguer oralement, graphiquement ou par écrit et à titre gratuit, leurs productions. Chaque participant accepte d'être médiatisé et autorise l'organisateur à présenter, à titre gratuit, l'ensemble des travaux réalisés sur tous les supports de communication de la Ville ainsi qu'à mentionner les noms, prénoms et images des participants. Les participants acceptent l'utilisation et la diffusion de leur image par l'organisateur, notamment à titre promotionnel pour un événement ultérieur à la Dictée. La réalisation et la diffusion de films ou de photographies de l'événement ne donneront lieu à aucune rétribution des participants.

8. Responsabilité

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier, de reporter ou d'annuler la Dictée en cas de force majeure ou si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Dans le cas où ces mêmes circonstances empêcheraient la remise des prix, les lauréats ne pourront rechercher la responsabilité de l'organisateur ou demander un dédommagement. Le non-respect de l'une quelconque de ces règles ou conditions même partiellement ou temporairement entraînera de plein droit la disqualification du participant et, le cas échéant, la perte de la dotation, sans indemnité.

9. Règlement

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité. Le règlement peut être consulté sur le site internet de la Ville et à la Médiathèque du Plessis-Robinson.